

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 735

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 7 QUATER

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique. Les dérogations pourront porter sur un ou plusieurs des articles listés (articles L. 321-6, L. 322-8, L. 431-3 et L. 432-8 du code de l'énergie).